



**DECISION n°1089586  
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par  
l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur cofinancement FEADER  
Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR  
HAUTE NORMANDIE**

**La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,**

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région HAUTE NORMANDIE signée le 22/12/2015,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

**DÉCIDE :**

## Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour **l'appel à projet ECOPHYTO II** du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 **Haute Normandie** et l'année **2020** :

	Montant attribué par l'Agence		
	Part cofinancée	Part Top-Up <sup>1</sup>	TOTAL
<b>Mesure 4.1.1 - ECOPHYTO</b>	0 €	322 840 €	322 840 €
<i>Imprévus (2%)</i>		6 457 €	6 457 €
<b>TOTAL</b>		<b>329 297 €</b>	<b>329 297 €</b>

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

## Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles au 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence listés en annexe 1.

## Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

## Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

**Date : - 3 AOUT 2020**

**La directrice générale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



**Patricia BLANC**

<sup>1</sup> Top-up : sans cofinancement

**Annexe 1 : Liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**

Dépt	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Montant aide AESN
27	EARL Arnaud DUVAL	SELLES	Acquisition d' un éco rouleau	5 062,50 €
27	EARL LEGENDRE Franck	SAINTE SAMSON DE LA ROQUE	Acquisition d' une faucheuse et un broyeur de refus d'herbe	12 553,20 €
27	EARL LE BOIS DAME	ST AUBIN DU THENNEY	Acquisition d'une herse étrille, d'une faucheuse, d'une faneuse, d'un andaineur et d'une pince balle	20 393,69 €
76	CUMA DES HAUTS PLATEAUX	RONCHOIS	Acquisition d'une interface pour bineuse existante et d'un groupe de fauche (arrière et frontale)	21 667,28 €
76	SENCE Alexandre	POMMEREUX	Acquisition d'un andaineur	3 622,50 €
76	CUMA DE GOURNAY EN BRAY	BREMONTIER MERVAL	Acquisition d'une bineuse mais avec interface de guidage vidéo	13 350,00 €
76	EARL DU PHARE	LA POTERIE CAP D'ANTIFER	Acquisition d'un andaineur	1 860,00 €
27	EARL BEGUIN Père et fils	RENNEVILLE	Acquisition d'une bineuse	28 710,00 €
76	CUMA DE BELLEVUE	BUTOT VENESVILLE	Acquisition d'une interface avec caméra pour bineuse existante	4 950,00 €
76	ANQUETIL Emmanuel	VATTEVILLE LA RUE	Acquisition d'une faucheuse, d'une faneuse et d'un andaineur	10 414,50 €
76	CUMA DE LA DURDENT	CANY BARVILLE	Acquisition d'un rouleau destructeur CIPAN	2 940,00 €
76	CUMA DE TURRETOT	LA POTERIE CAP D'ANTIFER	Acquisition d'une herse étrille pour désherbage mécanique	8 620,05 €
76	GAEC SAGER	CANEHAN	Acquisition d'une débroussailluse et d'un girobroyeur	12 135,00 €
76	MATURA Yann	BUCHY	Acquisition d'une presse enrubanneuse	27 150,00 €
76	SCEA DES FORGES	ANGERVILLE BAILLEUL	Acquisition d'un Roll-krop pour destruction des couverts	2 670,00 €
76	CUMA DU HAUT CAILLY	LA RUE ST PIERRE	Acquisition d'un andaineur à soleil	4 950,00 €
76	EARL LETIERCE Mathieu	BOISSAY	Acquisition faucheuse, andaineuse et bineuse	17 076,00 €
76	EARL SAINT MARTIN	YPREVILLE BIVILLE	Acquisition d'un giroandaineur double, d'une bineuse 4 rangs et d'une pince à balle enrubannée	9 510,00 €
27	CUMA DE CINTRAY	BRETEUIL SUR ITON	Acquisition d'une enrubanneuse supplémentaire en CUMA	7 827,60 €
27	Guillaume CLUZEL	LE PERREY	Acquisition d'un broyeur à bras et d'un broyeur mulcheur	14 700,00 €
76	SCEA EMOUVILLE	ST VAAST DIEPPEDALLE	Acquisition d'étoiles pour bineuse et herse étrille	7 506,00 €
27	EARL SAINT BRIERE	SAINTE MACLOU	Acquisition d' un broyeur à double entraînement	2 880,00 €
76	GAEC DU DUN	ST PIERRE LE VIGER	Construction d'une aire de remplissage et lavage du pulvérisateur avec un héliosec	15 243,35 €

Dépt	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Montant aide AESN
76	GAEC DE BAILLEUL	VATTETOT SOUS BEAUMONT	Acquisition d'un rouleau FAKA	3 375,00 €
76	GARDEMBAS Bernard	HAUTOT LE VATOIS	Acquisition d'un andaineur pour prairies et légumineuses	2 822,10 €
76	JEANNE Christophe	CLEVILLE	Acquisition d'une faneuse et d'un andaineur	4 710,00 €
76	RICOUARD Jean-Baptiste	ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE	Acquisition d'un scalpeur pour destruction CIPAN	4 470,00 €
76	SCEA DE FRESLES	BOISSAY	Acquisition d'un rouleau destructeur CIPAN	11 370,00 €
27	EARL PESTEL	MARTAINVILLE	Acquisition d'une faneuse	5 265,00 €
27	LEMETAIS Juliette	GAMACHES EN VEXIN	Acquisition d'une bineuse et d'une herse étrille en copropriété	11 003,10 €
76	EARL DE LA FERME ANGOT	DROSAY	Acquisition d'un destructeur CIPAN et entretien des herbages	7 170,00 €
27	SAVALLE Cyrille	AILLY	Acquisition d'une étrille rotative	4 770,00 €
76	DECULTOT Richard	YEBLERON	Acquisition d'un broyeur fanes de pommes de terre et une aire de remplissage/lavage du pulvérisateur avec phytosec	9 603,00 €
76	GAEC BAUCHET	ST AUBIN CELLOVILLE	Acquisition d'une bineuse 8 rangs pour maïs fourrager	2 490,00 €
			<b>Montant AESN</b>	<b>322 839,87 €</b>

**Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN**

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévus	TOTAL
Décision n°1067517				48 087 €		48 087 €
Décision n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
Décision n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
Décision n°1076741 (ex-n°1037764)			8 670 €			8 670 €
Décision n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
Décision n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
Décision n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
Décision n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
Décision n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
Décision n°1086653	27 975 €				560 €	28 535 €
Décision n°1088463	58 558 €				1 171 €	59 729 €
Décision n°1089578	65 406 €				1 309 €	66 715 €
Décision n°1089586	322 840 €				6 457 €	329 297 €
<b>Montant cumulé sur la période 2015-2020</b>	<b>1 719 915 €</b>	<b>145 141 €</b>	<b>32 268 €</b>	<b>120 898 €</b>	<b>38 895 €</b>	<b>2 057 118 €</b>